

Conservation des notes

Par **carina**, le **13/08/2009** à **19:27**

je viens de voir ceci sur le site de l'unef nancy :

La conservation des notes : Suite au mouvement social s'étant déroulé dans notre université ce semestre, les étudiants ont gagné, de manière exceptionnelle, que les notes des matières composant les UE supérieures ou égales à 10, sont conservées pour l'année prochaine. (voici le lien : <http://unef-nancy.over-blog.com/article-32559872.html>)

Ce qui veut dire qu'en passant ajac , je pourrai garder mes matières composant une UE supérieures ou égales à 10, en outre que je devrai uniquement repasser les matières ou je n'ai pas eu la moyenne?

merci de m'éclairer car j'aimerais savoir quels matières je dois réellement repasser pour les réviser de temps en temps avant les cours.